



## COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

### AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions de la législation en matière d'aménagement du territoire et de la législation forestière, la Municipalité soumet à l'enquête publique complémentaire II :

**du samedi 10 mai au dimanche 8 juin 2025**

- **La révision du plan d'affectation communal ;**
- **La délimitation de l'aire forestière en limite des zones constructibles, sur le bien-fonds n°44**

Et met simultanément en consultation publique :

- **Le rapport explicatif selon l'article 47 OAT adhoc**

Les dossiers sont déposés à l'administration communale où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture du bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Commune : [www.arzier.ch](http://www.arzier.ch)

Les oppositions ou observations doivent être formulées par écrit, soit au Greffe municipal soit postées à son adresse, par lettre recommandée, pendant la durée de l'enquête.

La Municipalité